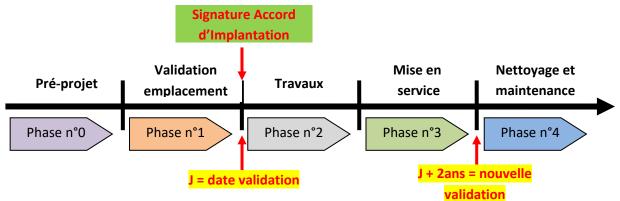


PROCEDURE MISE EN SERVICE CONTENEURS (SEMI)-ENTERRES TRI SELECTIF

MAJ: 23/01/2019

Le SIDEFAGE ne fournit pas et ne finance pas les conteneurs enterrés et semi-enterrés



	validation validation			
Phases	Le SIDEFAGE vous fournit	A fournir au SIDEFAGE		
0	 □ Caractéristiques techniques pour l'aménagement d'un PAV de tri sélectif □ Document de procédure de mise en service des conteneurs 	 □ Organisme, nom du projet, adresse □ Plan de situation du projet L'organisme formule une demande de pré-projet auprès du SIDEFAGE. 		
1	□ Validation par Sidefage (J) □ Rédaction et signature de l'Accord d'implantation	☐ Marque et modèle des conteneurs ☐ Plan de la zone d'installation ☐ Plan de l'aménagement prévu ☐ Documents techniques des conteneurs Validation par l'adjoint technique du SIDEFAGE de l'emplacement et des aménagements prévus pour la future plateforme dans le respect des critères du document de prescriptions des « Caractéristiques techniques pour l'aménagement d'un PAV ». La validation sera faite à l'issu d'une réunion sur place ou l'envoi de photos et de plans. Prise en compte des caractéristiques techniques pour la commande des conteneurs. Cette validation sera valable 2 ans. Si les travaux ne sont pas réalisés dans ces délais (J+2 ans) une nouvelle validation devra être demandée au SIDEFAGE afin de prendre en compte tous les changements éventuels en termes d'environnement, de circulation, de réglementation, de		



PROCEDURE MISE EN SERVICE CONTENEURS (SEMI)-ENTERRES TRI SELECTIF

MAJ	:	23/	01/	/2019
-----	---	-----	-----	-------

		normes, de prescriptions, etc
2	Took do mico no comico nos	Réalisation des travaux Date de mise en place des conteneurs Envoi de compte-rendus de chantier Signature de l'Accord d'implantation
3	☐ Test de mise ne service par collecteur	□ Date de mise en service souhaitée □ Coordonnées du gestionnaire. L'organisme communique au SIDEFAGE une date de mise en service des conteneurs. Cette date doit être transmise dans un délai minimum de deux semaines avant l'ouverture des conteneurs. Pendant ce délai, le SIDEFAGE procède à la numérotation des conteneurs. Il pose les consignes de tri. Les informations relatives à l'emplacement et aux conteneurs (coordonnées GPS, marque et modèle des conteneurs) sont rentrées dans la base de données. Le SIDEFAGE transmets ces informations au prestataire de collecte afin qu'il réalise des essais préalables à leur mise en service
4	☐ Lavage annuel des conteneurs par SIDEFAGE	Le gestionnaire se charge de la maintenance des conteneurs.

Pour envoi des documents et informations ou tout renseignement complémentaire, votre correspondant au SIDEFAGE est :

- M. Jean-Claude DERRIER (Adjoint Technique)
- <u>tech.collecte@sidefage.fr</u>
- ① 04 50 56 67 30 / 06 08 89 99 59